

Département du Var

VILLE DE SAINT CYR SUR MER

Arrondissement de
TOULON

Canton de
SAINT CYR SUR MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2016 – 03 - 04

Séance du 1er mars 2016

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents : 31

L'an deux mille seize, le premier mars,

Représentés : 2

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR SUR MER réuni à la Salle du Conseil Municipal, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur le Maire.

OBJET :

Etaient présents : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire
Adjoints : Mesdames GOHARD, GUIROU-NOUYRIGAT, SAMAT, VANPEE, Messieurs BAGNO, FERRARA, HERBAUT, JOANNON, LE VAN DA

CONSEIL REGIONAL P.A.C.A

PROGRAMME D'ECONOMIE
D'ENERGIE ET DE
DEVELOPPEMENT DURABLE

DEMANDE D'AIDE
FINANCIERE EN
INVESTISSEMENT

EXERCICE 2016

Conseillers Municipaux : Mesdames, AIELLO, CIDALE, GIACALONE, LALESART, LEITE, MANFREDI, MOTUS-JAQUIER, ORSINI, PELOT-PAPPALARDO, TROGNO, VIDAL, Messieurs, BERNARD, BUONCRISTIANI, GIULIANO, GUEGUEN, LUCIANO, OLIVIER, ROCHE, SAOUT, SERRE, VALENTIN

Etaient représentés :

Conseillers Municipaux : Madame Angèle BERTOIA (procuration à Madame Marguerite TROGNO), Monsieur Patrice CATTAUI (procuration à Monsieur Louis FERRARA).

<<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Pierre LUCIANO, Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que cette opération a pour objet l'exploitation des puits existants sur la Commune permettant le développement de ses ressources propres en eau pour satisfaire les besoins d'arrosage d'espaces verts et des équipements sportifs communaux.

Ces espaces sont actuellement arrosés à l'aide du réseau d'eau de la Commune.

L'utilisation des eaux des puits présente plusieurs avantages notamment :

- Diminuer la consommation d'eau,
- Recourir à une ressource actuellement non exploitée,
- Améliorer la qualité de la nappe par la protection, l'entretien et la surveillance de ces puits existants et actuellement non utilisés.

Le montant estimatif de ces travaux s'élève à 162 600 € H.T.

Le Plan de Financement prévisionnel pourrait s'établir comme suit :

OPERATION	
• Programme d'économie d'énergie et de développement durable	
Conseil Régional P.A.C.A (30 %)	48 780 €
Autofinancement (70 %)	113 820 €
Total HT	162 600 €
T.V.A 20 %	32 520 €
Total TTC	195 120 €

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE,

Adopte l'exposé qui précède,

Adopte l'opération ayant pour objet l'exploitation des puits existants sur la Commune pour satisfaire les besoins d'arrosage d'espaces verts et équipements sportifs communaux.

Approuve le plan prévisionnel ci-dessus visé,

Décide de solliciter une subvention de **48 780 €** auprès du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur.

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme
Le Maire
Signature électronique
Philippe BARTHELEMY